

	DEMARCHE QUALICERT VIVEA	Pages : 3
	Conditions générales de service	Version: 08/2026 Révision: SD
	B.3.1 et B.4.2	

Présentation

La FRCUMA AURA est un organisme de formation enregistrée sous le numéro de déclaration d'activité n° 84691526469 auprès du Préfet de la région Auvergne-Rhône-Alpes.

- **Siège social** : 23 rue Jean Baldassini, 69007 Lyon
- **SIRET** : 440 102 036 00041
- **Contact** : 04 72 76 13 05 – formation.aura@cuma.fr

Les formations sont réalisées en présentiel (dans les locaux de la FRCUMA ou autres locaux), en distanciel via l'outil de gestion de formation / LMS de l'organisme, ou en format hybride.

Définitions :

- **Client** : Toute personne physique ou morale souscrivant une formation auprès de la FRCUMA AURA.
- **Bénéficiaire / Stagiaire** : La personne physique participant effectivement à la formation.

Objet et champ d'application

Les présentes CGS s'appliquent à l'ensemble des prestations de formation délivrées par la FRCUMA AURA. Toute inscription ou validation de commande implique l'acceptation sans réserve des présentes conditions, qui prévalent sur tout autre document du Client.

Public

Les formations s'adressent :

- Aux agriculteurs, agricultrices et associé(e)s d'exploitations agricoles ressortissants de la MSA.
- Aux salariés d'entreprises ou de structures agricoles/CUMA inscrits par leur employeur.
- À tout autre public (porteurs de projet, personnes en reconversion, demandeurs d'emploi).

Inscription

Lorsque des prérequis (compétence, expérience, etc.) sont nécessaires, ils sont précisés dans le descriptif de la formation.

Le bénéficiaire reconnaît que, préalablement à toute inscription, il a bénéficié des informations et conseils suffisants de la part de la FRCUMA, lui permettant de s'assurer de l'adéquation du programme de formation à ses besoins.

L'inscription est ferme et définitive, et sera prise en compte à réception du bulletin d'inscription dûment rempli (par courrier ou mail). Le bénéficiaire s'engage à participer à l'intégralité de la session de formation à laquelle il s'est inscrit.

Les horaires, les dates et lieux de la formation sont indiqués dans le programme de formation. Ils sont susceptibles de modification et seront confirmés définitivement par mail, à l'envoi de la convocation.

	DEMARCHE QUALICERT VIVEA	Pages : 3
	Conditions générales de service	Version: 08/2026 Révision: SD
	B.3.1 et B.4.2	

Condition de réalisation des formations

- **Règlement Intérieur** : Le bénéficiaire s'engage à respecter le Règlement Intérieur de la FRCUMA AURA (disponible sur le logiciel de gestion de formation).
- **Comportement et confidentialité** : Le bénéficiaire s'engage à adopter une attitude respectueuse envers les intervenants et participants, et à préserver la confidentialité des échanges et cas d'entreprises partagés au cours de la session.
- **Assiduité** : Le bénéficiaire s'engage à participer à l'intégralité de la session. La preuve de présence est apportée par émargement (physique ou électronique) ou enregistrement des connexions LMS.
- **Sanction de la formation** : Un certificat de réalisation est délivré au bénéficiaire à l'issue du parcours.

Annulation de la formation

Annulation / Report par l'Organisme de Formation

La FRCUMA AURA se réserve le droit d'annuler ou de reporter une session, notamment si le nombre minimal de participants n'est pas atteint. Les inscrits en sont informés dans un délai minimal de **3 jours ouvrés** avant le début de la formation (sauf cas de force majeure).

Droit de rétractation (Particuliers / Inscription à titre individuel)

Pour les personnes physiques s'inscrivant à titre individuel et à leurs frais, un délai de rétractation de 14 jours francs s'applique à compter de la signature du contrat / validation en ligne.

Annulation par le Client / Bénéficiaire

Sauf cas de force majeure dûment justifié (ex. arrêt maladie, accident) :

- En cas d'annulation moins de **7 jours ouvrés** avant le début de la session, ou d'abandon au cours de la formation, la totalité du coût pédagogique reste due et sera facturée.
- **Substitution** : Le Client peut remplacer le bénéficiaire initialement inscrit par un autre collaborateur répondant aux prérequis, sans frais supplémentaires, sous réserve d'en informer la FRCUMA AURA avant le début de la session.

Conditions financières

- **Tarifs** : Les tarifs (exprimés en euros HT/TTC) sont précisés sur la fiche programme/la convention de formation. Ils couvrent exclusivement les frais pédagogiques. Les frais de déplacement, de restauration et d'hébergement restent à la charge du bénéficiaire/client.
- **Financement VIVEA (Agriculteurs)** : Le bénéficiaire atteste être à jour de ses cotisations VIVEA. En cas de refus de prise en charge ou d'épuisement de son droit à formation VIVEA, le bénéficiaire s'engage à régler personnellement la totalité du coût.
- **Financement OPCO (Salariés)** : Si la formation est prise en charge par un OPCO, le Client doit faire la demande de prise en charge **avant** le début de la formation. L'accord de prise en charge doit être fourni avant le 1er jour du stage. En cas de rejet, de prise en charge partielle ou de non-paiement par l'OPCO, le Client reste redevable du solde de la facture auprès de la FRCUMA AURA.

	DEMARCHE QUALICERT VIVEA	Pages : 3
	Conditions générales de service	Version: 08/2026 Révision: SD
	B.3.1 et B.4.2	

Modalités de paiement

Le prix est payable au comptant en totalité dès réception de la facture correspondante à la formation.

Tout retard de paiement entraînera l'exigibilité de pénalités de retard calculées sur la base de 3 fois le taux d'intérêt légal en vigueur, ainsi qu'une indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement de 40 € pour les clients professionnels (art. L.441-10 du Code de commerce).

Propriété intellectuelle

Les droits de diffusion, de modification, d'exploitation des supports de formation restent la propriété exclusive de la FRCUMA et ne peuvent donc pas être cédés au client.

Le client s'engage à ne faire aucun usage de ces documents susceptibles de porter atteinte au droit de propriété intellectuelle. Il s'engage à ne les diffuser à aucun tiers.

Protection des données à caractère personnel

Dans le cadre de la gestion des formations et de l'utilisation de sa plateforme de gestion, la FRCUMA AURA collecte et traite des données à caractère personnel.

- **Finalités** : Gestion administrative, inscription, émargement, suivi pédagogique, bilans Qualité/VIVEA/OPCO.
- **Destinataires** : Personnels habilités de la FRCUMA AURA, financeurs (VIVEA, OPCO), sous-traitants techniques (éditeur du logiciel de gestion de formation).
- **Durée de conservation** : Les données sont conservées durant les durées légales de conservation des documents administratifs et comptables.
- **Droits des personnes** : Conformément au RGPD et à la loi Informatique et Libertés, le bénéficiaire dispose d'un droit d'accès, de rectification, d'effacement, de limitation et d'opposition.
 - Exercice des droits : par mail à formation.aura@cuma.fr ou par courrier à *FRCUMA AURA – 23 rue Jean Baldassini, 69007 Lyon*.
 - Les bénéficiaires disposent également du droit d'introduire une réclamation auprès de la CNIL (www.cnil.fr).

Médiation de la consommation

En cas de litige non résolu par une réclamation écrite préalable auprès de la FRCUMA AURA, le Client consommateur peut recourir gratuitement au service de médiation de la consommation dont dépend l'organisme.

Droit applicable et juridiction compétente

Les présentes CGS sont soumises au droit français. En cas de contestation ou de litige, les parties s'engagent à rechercher une solution amiable préalable. À défaut d'accord amiable, les **Tribunaux de Lyon** seront seuls compétents pour trancher le litige.